



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{ère} séance du mardi 26 août 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/02 de la Municipalité, du 23 janvier 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 200'000.- pour la création d'un laboratoire d'analyse de microplastiques dans les locaux de la Division du contrôle de l'eau à Lutry ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service de l'eau ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts sur la rubrique 390 du Service de l'eau.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-six août deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :